



Conseil d'administration du 31 mai 2024

Compte rendu

[Ce compte rendu sera validé au CA du 27 septembre 2024]

Présent-es : B. Sauvageon , G. Pero, J. Pero, C. Salomon, D. Bacchetta, M. Lacocque, R. Joubert, S. Mendelsohn, C. Khatchadourian, J.P. Lainé, C. Gabric, A. Abonnenc, V. Mazur, M. Garnier, V. Lety.

Excusées : D. Pierrot, F. Micand, A.M. Tessier, J.P. Fliâtre.

1/ Approbation du dernier compte rendu de CA

Le compte rendu du CA du 12 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2 / Randonnées : calcul du partage des frais de covoiturage

Il est proposé que l'on fixe une indemnisation d'un montant de 10 cts par km et par personne transportée, afin que chacun paie la même chose, la voiture étant indemnisée en fonction du nombre de passagers.

La proposition est soumise au vote et **elle est adoptée par 10 membres du CA, 5 membres s'abstiennent.**

3/ Inscription des nouveaux adhérents

Tous les documents nécessaires (certificat médical, fiche d'inscription, chèque) seront transmis à la secrétaire qui fera passer les chèques à la trésorière après l'envoi de la licence.

4/ Inscriptions des randonnées par les animateurs et animatrices

Elles peuvent être faites directement sur le site via « Vie de l'Association » afin de faciliter la mise en page par Jean-Pierre.

5/ Report des randonnées du mardi

Les randonnées du mardi reportées au jeudi suite à une météo défavorable se télescopent avec les sorties « balisage ».

L'encadrant se garde le droit d'annuler, de modifier ou de reporter la randonnée à un autre jour de la semaine : **Vote à l'unanimité des présents.**

6/ Séjour Croatie

51 personnes au départ et 50 à l'arrivée suite à un problème de santé rencontré par une participante le premier jour. Un rapatriement a été organisé.

Les jours suivants, les randonnées ont été très appréciées, en partie grâce à l'accompagnement d'un chauffeur croate francophone et des deux guides riches en connaissances (sauf en botanique).

RAPPEL (concernant les règles de sécurité) : toujours avoir sur soi carte vitale, fiche médicale, ordonnance si traitement médicamenteux, et carte européenne de SS.

7/ Séjour Valloire (du 7 au 14 septembre)

Suite au désistement de 7 personnes, des pénalités seront applicables, soit 1240 euros dès lors que le nombre de participants ne sera que de 25 personnes et non 35 comme prévu.

Gaby précise que le contrat établi pour ce séjour avec Néo Club était différent de celui établi avec Cap France ; il est regrettable que ce contrat soit autant « verrouillé » par rapport aux désistements éventuels des participant.

Ainsi, la dernière échéance du paiement pour Valloire sera légèrement différente des premières suite à l'ajustement du tarif.

Après cette expérience, le CPDT sera beaucoup plus exigeant concernant les sommes versées pour réserver les séjours.

Un recours à la FFR a été nécessaire pour faire une publicité permettant de trouver des participants supplémentaires (un supplément de 8 euros devra être déboursé par le CPDT euros et versé à la FFR).

Un vote est proposé afin de valider le paiement par le CPDT de la pénalité de 1240 euros.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

8/ Programme de balisage

La Convention de balisage établie avec la Communauté de communes nous engage à réaliser 150 km/an sur 4 ans avec possibilité de renégocier si manque de bénévoles.

La convention est revue et le tarif passe de 14 euros du km à 17 euros.

En contrepartie la CPDT achète le petit matériel et outillage (stickers et pochoirs sont fournis par la Fédé).

84 km ont été faits à ce jour.

9/ Joëlettes

La remorque a été achetée avec quatre plaques d'immatriculation aimantées.

Les subventions (1000 euros au total soit 500 par la ComCom et 500 par le Conseil départemental) ont été perçues.

Un Pass découverte devra être demandé pour les bénévoles qui interviennent dans l'activité Joëlettes (à régler par chaque bénévole).

Sophie rappelle que l'association « Sentiers de l'Impossible », par l'intermédiaire de Christian Dienot, souhaitait emprunter les joëlettes, mais pour une activité lucrative : il est hors de question d'accepter, et Sophie a émis un refus catégorique.

En cas d'acceptation, une convention devrait être établie (uniquement pour les joëlettes).

Sophie propose (dans le cadre de la gestion des déchets) d'emporter des verres réutilisables. Dans certains endroits, où il n'y a pas de débit de boissons, il serait préférable d'emporter une glacière avec des boissons achetées par le CPDT.

10/ Questions diverses

– Bernadette intervient pour l'abonnement « Open Runner » ; il faudrait ajouter trois personnes et enlever celui l'abonnement d'Anne-Marie.

– La ligne téléphonique pour le portable a été annulée.

- Il faudrait également annuler sur le site le règlement par Carte bleue (Stripe) ; comme c'est très complexe, il faudra solliciter l'aide de Jean Pierre Filiâtre pour le réaliser.
 - Le nouveau CA aura lieu le 27 septembre 2024
 - La date de l'AG est fixée au 23 novembre 2024 à Chichilianne.
 - Le repas de Noël aura lieu le 10 décembre 2024.
 - Catherine revient sur le problème du nombre d'encadrants trop faible ; il faudrait faire des appels à candidature. Par ailleurs, il faudrait penser aux personnes qui marchent moins vite : ajouter éventuellement deux randonnées par mois pour ces personnes (pourquoi pas le lundi ?)
- L'ordre du jour étant épuisé le CA se termine à 19 heures.

Régine, Bernadette, Véronique L.